Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260601-2026_46-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.46

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1er juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 26 mai 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER, adjointe – Claude TAUVRY, adjoint – Annick GUYON – Xavier CERTAIN — Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS – Sébastien MARTIN – Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY – Arnaud NAJARRO - Marilyn LE MOIGN - Isabelle LE DREFF.*
***Absents excusés** : Fabienne LE BRIS (procuration à Philippe POCHON) - Martine LE BOZEC, adjointe (procuration à Evelyne MINIER)*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 15	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Désignation d'un référent communal pour le Pays d'Art et d'Histoire des Rohan

Le territoire du Pays des Rohan bénéficie du label national « Ville et Pays d'art et d'histoire », acté par une convention signée avec le Ministère de la Culture. Ce label vise à protéger, connaître et valoriser les patrimoines des 35 communes du territoire, tout en apportant un soutien technique et financier à nos projets locaux.
Suite au renouvellement des conseils municipaux, l'équipe du Pays des Rohan recompose son Comité de pilotage, projet qui se réunit au moins une fois par an.
À cet effet, il est demandé à chaque commune de désigner deux représentants :

1. Un référent titulaire : obligatoirement membre du conseil municipal, chargé d'assurer le relais décisionnel.
2. Un référent suppléant : élu ou habitant de la commune souhaitant s'investir pour le patrimoine local.

Leur rôle consistera à faire le lien entre la Commune et l'équipe du Pays des Rohan, promouvoir le label auprès des habitants et des écoles, et contribuer aux inventaires du patrimoine local.
Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder à ces désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la participation de la Commune aux instances du Pays d'Art et d'histoire des Rohan
- **De désigner** Madame Marylin LE MOIGN, élue municipale, en qualité de référente titulaire
- **De désigner** Monsieur Xavier CERTAIN, en qualité de référent suppléant
- **De désigner** ces représentants pour la durée du mandat municipal en cours.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux instances concernées et à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260601-2026_46-DE

Fait et délibéré le 1er juin 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

